



VALTUS

Le portage salarial **SIMPLE, CLAIR ET EFFICACE**
depuis plus de 15 ans !



KIT D'INFORMATION
du manager

Bienvenue !

Nous vous remercions de la confiance que vous avez choisi de nous accorder.

L'objet de ce document est de vous familiariser avec les règles du portage salarial, son fonctionnement ainsi que l'ensemble de nos services.

L'équipe 2i

Votre contact chez 2i Portage

Bernard MARTINEZ

+33 (0)7 86 18 33 74

bernard.martinez@2igroup.fr



QUI SOMMES-NOUS ?

UN ACTEUR NATIONAL QUI COMPTE !

Créée en 2008, 2i Portage est spécialisée dans le portage salarial de proximité. Nos consultants sont en majorité experts des domaines d'activités suivants :

- informatique,
- management de transition,
- conseil et formation.

2i Portage est implantée sur tout le territoire national et porte 10% de ses consultants à l'international.

• Dans chaque région ainsi qu'en
• en Île de France, un conseiller
• est à votre disposition
• pour vous informer et
• vous accompagner.



CHEZ 2i,

NOS FRAIS DE GESTION SONT PLAFONNÉS ET ALL INCLUSIVE !

Notre différence : un taux de frais de gestion unique de 5%,
plafonné à **750€ / mois**.

Nos frais sont **ALL INCLUSIVE** : pas de surprise à la fin du mois
sur votre bulletin de salaire, les frais de gestion sont connus
et fixés à l'avance.



ALL INCLUSIVE

- **Un.e conseiller.e dédié.e**
- **Embauche CDI/CDD en 24 h**,
Gestion des salaires sur mesure
- **Mutuelle et prévoyance**
avantageuse, RC-PRO et garantie
financière des salaires
- **Transparence** sur les charges des
bulletins de salaire, garantie par le
Label de Portage Salarial AFNOR-PEPS
- **Remboursement des frais
professionnels** selon règles URSSAF
- **Plateforme en ligne** avec suivi
d'activité, CRA, frais, salaires, ...

circle **Prime de rupture conventionnelle**
pour les CDI

- **Prime de cooptation** : nous vous
offrons le TJM de votre filleul
- **Financement** de vos formations
à 100 %. Organisme de formation
(QUALIOPI)
- **Accompagnement** projets
/crédits immobiliers



STRATÉGIE d'optimisation sociale/fiscale sur-mesure

- ★ plans d'épargne PEE-PERCO,
- ★ carte Swile Titres restaurant,
- ★ chèques cadeaux,
- ★ chèques culture,
- ★ et **jusqu'à -60 %** sur des milliers
de produits et services, billetterie
à prix réduits, bons d'achats remisés...

- **Gestion double statut micro-entreprise/
portage salarial**, portage administratif
de votre micro-entreprise avec option
avance de trésorerie
- **Évènements business conviviaux**,
Paris/Régions, mise en relation
clients - partenaires

1

PAIEMENT DÉBUT DE MOIS

100 % de votre salaire
et frais versés

2

DEMARRAGE EN 24 h

Quelques clics suffisent
pour nous rejoindre

3

UN CONSEILLER PORTAGE DÉDIÉ

qui vous accompagne
tout au long
de votre mission

4

TRANSPARENCE

Frais de gestion
Calcul de
votre rémunération



Avis Vérifiés

AVIS DE NOS CLIENTS

★★★★★ 4.9/5

UN PORTAGE DE QUALITÉ

- ② Adhérent et membre du bureau du PEPS, syndicat majoritaire du portage salarial
- ② Garantie des salaires **AGS** et **garantie financière** complémentaire
- ② **Assurance Responsabilité Civile Professionnelle** jusqu'à 3 000 000 €
- ② **Mutuelle de groupe**, dès 40 €
- ② **Prévoyance de groupe**



MEMBRE DU



FILIALE DE





LE LABEL PEPS DU PORTAGE SALARIAL

Construit sur les bases de l'ISO 9001, et audité par l'AFNOR, c'est à ce jour le seul label concernant le portage salarial.

Il vient garantir objectivement une pratique éthique et transparente.

C'est une triple sécurité pour le client et le porté :

- Financière
- Juridique
- Métier



28/10/2021

"Un accompagnement humain et personnalisé, une équipe réactive et professionnelle, les ingrédients sont là pour développer son activité en toute sérénité ! j'ai fait le choix du portage salarial et je suis ravie des services de 2i Portage qui me permettent de me consacrer à 100% à mon métier !

Anonyme



27/10/2021

"Les membres de 2i Portage sont très sérieux et toujours réactifs sur les documents administratifs. Également sur les différents soucis que l'on peu rencontrer. Merci à eux de leurs sérieux et de leurs disponibilités Très satisfait.

Damien F.



22/10/2021

Très bien. Tous les avantages d'être indépendant avec les avantages du statut salarié en CDI : que demander de plus ? Aucun problème avec 2i Portage depuis mon arrivée début 2016 : versement des salaires chaque début de mois indépendamment du règlement des factures, frais raisonnables rentabilisés par les formalités administratives ...

Christophe G.



21/10/2021

J'apprécie beaucoup le professionnalisme dans une ambiance qui reste décontractée, et le sentiment de faire partie d'une entreprise de taille humaine.

Philippe T.





DÉMARREZ EN **24 HEURES**

**Un process simple, rapide et 100% en ligne,
Des documents contractuels signés électroniquement.**



Renseignez le **FORMULAIRE
d'INSCRIPTION**. Signez
votre **CONVENTION DE
PORTAGE**



Un **CONTRAT
COMMERCIAL**
est signé avec
votre/vos client.s



Embauche en
CDD ou **CDI**,
le 1er jour de
votre mission



Adhésion EN QUELQUES CLICS

Le formulaire d'adhésion en ligne nous permet de recueillir **tous les éléments** nécessaires à l'élaboration de la **Convention de portage et de votre Contrat de travail**.



Le contrat COMMERCIAL

Vous avez signé votre convention.

Vous pouvez démarrer maintenant des missions en portage salarial. Mais pour cela, nous devons créer un **CONTRAT COMMERCIAL** avec votre/vos client-s.

Ce contrat comprend les informations société de votre client et des éléments de votre mission. 2i Portage et le client signent ce contrat.

Les prolongations et avenants aux contrats sont gérés par l'équipe relation client.

En CDI, il vous est possible de cumuler plusieurs clients et contrats simultanément.

Votre client souhaite utiliser son contrat de prestation ? C'est possible. Nous le validons ensemble avant signature.





Le contrat DE TRAVAIL

CDD

CDI

Dès le premier jour de votre mission, nous vous embauchons en CDD ou CDI. Votre contrat de travail vous lie à 2i et garantit le lien de subordination. Vous êtes alors salarié porté de 2i Portage.

Votre contrat de travail peut être un CDD ou un CDI.

Votre conseiller vous aide à choisir le type de contrat de travail adapté à votre situation.

Vous dépendez de la Convention Collective de branche des salariés en portage salarial (IDCC 3219).

La signature du contrat de travail s'accompagne de l'affiliation :

- À la mutuelle obligatoire d'entreprise (sauf cas de renonciation),
- À la prévoyance.



**Le contrat de travail est signé
ÉLECTRONIQUEMENT,
pas d'impression,
pas d'envoi postal.**

PORTAGE SALARIAL et santé



La Sécurité Sociale

En tant que salarié vous cotisez
à la sécurité sociale, régime général.

La prévoyance maladie

La prévoyance maladie est une protection sociale qui couvre les aléas
de la vie en versant une aide financière en cas d'accident ou de maladie
longue durée.

Les contrats de prévoyance couvrent les risques liés au décès,
à la dépendance, à l'invalidité et à l'incapacité de travail.

La Mutuelle Santé

L'objectif d'une mutuelle santé est de proposer des remboursements
complémentaires de ceux effectués par la Sécurité Sociale.
En contrepartie d'une cotisation mensuelle, l'assuré se fait rembourser
tout ou partie de ces frais de santé.



Notre mutuelle santé est la GERP

➔ **Retrouver tous les détails**
[GUIDE DES GARANTIES de la GERP](#)

VOTRE RÉMUNÉRATION

CHEZ 2i

**Autour du 20 de chaque mois,
direction le Portail 2i pour y saisir :**

- votre CRA (Compte Rapport d'Activité),
- vos frais professionnels.

Ces éléments permettent à notre équipe de préparer votre paie et le remboursement de vos frais.

Chez nous et par défaut, le salaire est calculé sur la totalité de votre CA facturé et ce sauf demande d'aménagements de votre part.

LE SALAIRE EST VERSÉ AU DÉBUT DE CHAQUE MOIS.

Votre bulletin de salaire est déposé dans votre **coffre-fort numérique**, et reste disponible à tout moment.

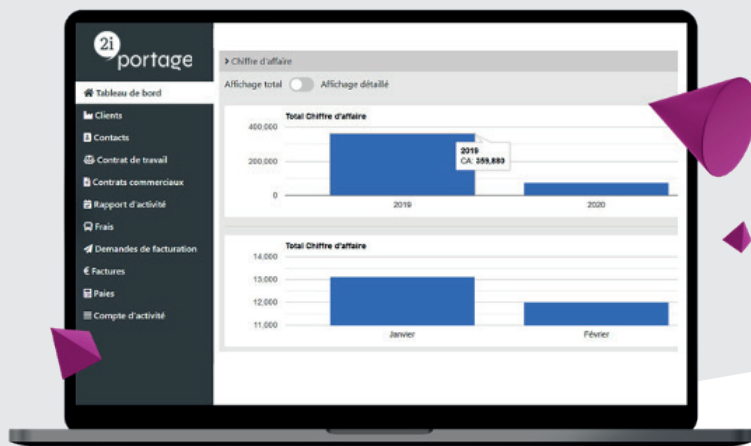


ZOOM sur le portail 2i

VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

Le Portail est votre espace personnel de gestion en ligne de votre activité en portage.

- Suivez en temps réel votre activité
- Créez vos clients
- Créez vos contrats commerciaux
- Déclarez tous les mois votre activité à facturer et vos frais
- Gardez le contact avec l'équipe interne 2i Portage et la communauté 2i





Le lissage DE LA RÉMUNÉRATION

Vous souhaitez disposer d'un salaire fixe tous les mois ?

Demandez-nous le lissage de votre rémunération sur plusieurs mois, en fonction de votre CA disponible.

Cette méthode permet de provisionner vos congés payés et de percevoir le même salaire tous les mois.

Le montant est calculé avec vous, sur la durée souhaitée qui ne peut excéder la durée et le montant total du contrat commercial.

Ce lissage peut être interrompu ou modifié à tout moment sur simple demande.

EXEMPLE pour une mission de 218 jours

(5 semaines de congés payés et 10 jours de RTT)

	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Dec	Total travaillé dans l'année
Jours réellement travaillés	21	20	21	21	18	22	21	5	20	19	20	10	218
Lissage jours pour le calcul du salaire fixe	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	18,16	218

Grâce au lissage de rémunération, le salaire est le même tous les mois, indépendamment du nombre de jours réellement travaillés.

Votre salaire est **maintenu pendant vos congés ou RTT**.

CALCUL de la rémunération

CHEZ 2i PORTAGE

Votre rémunération est calculée selon la formule suivante :

$$\text{ Salaire NET } + \text{ frais professionnels remboursés } = \underbrace{\left(\text{CA HT facturé au client} - \left[\begin{array}{l} \text{Frais de gestion} \\ \text{Frais professionnels} \\ \text{Réserve}^1 \\ \text{Prélèvements fiscaux et sociaux}^2 \end{array} \right] - \text{Cotisations patronales et salariales} \right)}_{\text{Montant disponible pour le calcul du salaire}}$$

EXEMPLE DE CALCUL DE RÉMUNÉRATION POUR UN CDI TEMPS PLEIN :

Pour un chiffre d'affaires H.T. 10 000 €

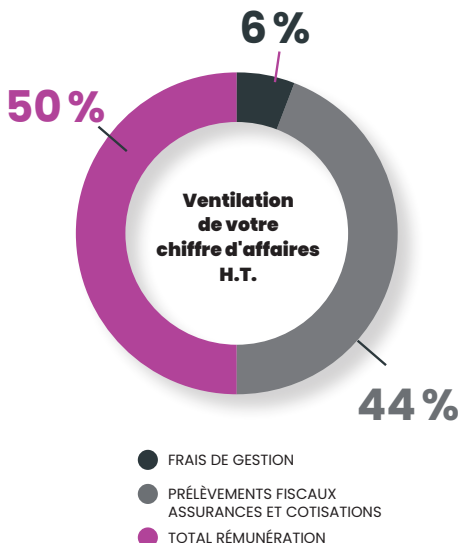
Frais de gestion (6%)	- 600 €
CVAE, RC PRO, Garantie financière et recouvrement (2%)	- 200 €

= Montant disponible pour le calcul du salaire 9 200 €
- Cotisations patronales (44,9%) - 2 928 €

→ Salaire brut 6 272 €
- Cotisations salariales (21,2%) - 1 317 €

Salaire NET 4 995 €

Soit un taux de restitution de 49,55%



Retrouvez en annexe un exemple de bulletin de salaire détaillé ! [voir page 32](#)

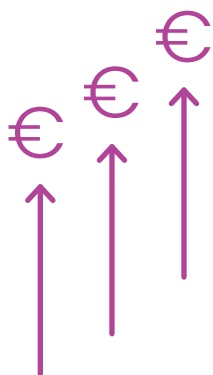
1. La réserve financière conventionnelle est une obligation légale pour toute société de portage, elle sert notamment à financer la prime de rupture conventionnelle dans le cadre d'un CDI. Les sommes mises en réserve sont votre propriété et restituées en fin de contrat lors de votre départ.

2. CVAE, RC PRO, Garantie financière obligatoire et garantie recouvrement.

OPTIMISEZ VOS REVENUS

DANS LES RÈGLES !





2i
**RENDEMENT
+ 61%**



Booster son revenu c'est possible !

**Être salarié porté 2i c'est déclarer tous les mois
des frais et dépenses professionnelles.**

**Mais aussi accéder à plusieurs services
d'optimisation :**

- le remboursement des frais professionnels,
- les Titres Restaurant,
- les Titres Cadeaux,
- les Titres Culture,
- le PEE / PERECO.



** photos non contractuelles*



Les Frais professionnels

EN PORTAGE SALARIAL

Votre activité de consultant.e indépendant.e en portage salarial génère un certain nombre de dépenses.

Les montants engagés sont remboursés et sont exempts de cotisations sociales et fiscales.

Le remboursement de ces frais professionnels doit cependant respecter les règles suivantes :

- ② Le remboursement de frais en portage salarial est soumis au strict respect des [règles URSSAF](#) en matière de [remboursement de frais professionnels](#).
- ② Chaque dépense doit être strictement liée à votre activité. Un descriptif est à compléter pour chaque frais lors de votre déclaration mensuelle sur le Portail 2i.
- ② Chaque dépense doit être saisie dans le Portail 2i, et accompagnée d'un justificatif téléchargé en ligne. Les originaux doivent être transmis par voie postale.

Le montant des frais non refacturés au client est limité chaque mois à 15 % de votre CA HT mensuel.

* Bulletin Officiel de la Sécurité Sociale (BOSS) en date du 01/08/2021, notamment les articles 290 à 330 relatifs aux Entreprise de Portage Salarial (EPS).



Frais remboursables au titre de votre activité sur présentation de justificatif

- ⑦ Les frais de **fonctionnement** : consommables, marketing / communication, formations, abonnements pros, ...
- ⑦ Les frais d'**abonnement réseau** (téléphonique, Internet...), pris à hauteur de 50 %
- ⑦ L'acquisition de **mobilier pour télétravail** -pris à 50 %
- ⑦ Les **matériels informatiques et périphériques** pris à 50 % et amortis sur 3 ans
- ⑦ Les **repas et hébergements** lors de vos déplacements de moins de 3 mois
- ⑦ Les **repas d'affaires**, et **invitations clients** (1 fois par semaine maximum)
- ⑦ Les **déplacements** : train, avion, transports en commun (50 %), voiture sur la base des indemnités kilométriques de l'URSSAF
- ⑦ Les frais de **péage et parking**

**Pour tout autres frais demandez des précisions
à votre conseiller portage.**



Les Frais REFACTURÉS AU CLIENT

**Refacturez des frais à votre/vos client.s,
avec son accord.**

Ces frais sont saisis sur le Portail 2i, et ne sont pas limités
au 15 % du CA facturés dans le mois.



➔ **Retrouver tous les détails dans notre**
[GUIDE DES FRAIS PROFESSIONNELS EN PORTAGE](#)

Les titres **RESTO**

CRÉDITÉS
SUR VOTRE CARTE

swile

FONCTIONNEMENT

La carte titre-resto est une carte VISA qui remplace le traditionnel chèque restaurant.

Le principe de fonctionnement dans le cadre du portage salarial est très simple : 1 jour déclaré dans votre CRA = 13 euros sur votre carte titre-resto.

- 50% de cette somme est financée par votre chiffre d'affaires. C'est la part patronale, 6,50 € par jour, qui est **exonérée de toutes cotisations et impôt sur le revenu**, au même titre qu'un frais professionnel.
- 50% de cette somme vient en déduction de votre salaire net, soit 6,50 € par jour.

Exemple ↩

*Déclarez 20 jours travaillés dans votre CA.
Votre carte titre-resto est créditée en début de mois
suivant de $13 \text{ €} \times 20$ soit 260 €.*

- *Dont 130 € déduits de votre CA
et non soumis à charges ni impôts*
- *Dont 130 € déduits de votre salaire net à payer*

Votre carte est créditée chaque mois, en fonction des jours déclarés le mois précédent.



CE QUE JE PEUX PAYER

Restaurants, supermarchés, commerces...
Plus de 200 000 enseignes acceptent
la carte titre-resto en France.

Seules les dépenses alimentaires sont acceptées :

- ④ repas,
- ④ préparations alimentaires
directement consommables,
- ④ fruits et légumes.

DÉPENSES
PLAFONNÉES

à **25 €**
PAR JOUR

POURQUOI OPTER POUR LES TITRES-RESTO ?

- ④ **Ils ne sont pas soumis à justificatifs** : 1 jour déclaré
dans le CRA = 13 € crédit, même en télétravail !
Vous n'êtes pas dans l'obligation de manger
au restaurant pour être crédité.
- ④ **La part patronale n'étant pas soumise à charge
et à impôt sur le revenu**, l'optimisation de rémunération
devient vite intéressante !
- ④ **C'est gratuit !**
La carte visa Swile (dont son appli mobile et les services
associés) est 100 % gratuite.
- ④ **Mixez sur un même mois :**
titre-resto, repas d'affaires (sur justificatif) et
invitations client (sur justificatif).

Les titres **CADEAUX**

CRÉDITÉS
SUR VOTRE CARTE

swile

Chaque Titre Cadeaux correspond à un montant fixe de 171 € exonéré de cotisations et impôts.

Ces Titres Cadeaux sont crédités sur votre carte Swile à l'occasion d'évènements URSSAF :

- Noël pour le salarié et par enfant à charge de moins de 16 ans,
- Fête des pères/mères,
- Naissance ou adoption,
- Mariage ou Pacs,
- Départ à la retraite,
- Rentrée scolaire pour chaque enfant de moins de 26 ans scolarisé.

Exemple ↘

- 684 € par an si 1 enfant
- 1 026 € par an si 2 enfants

Attention
Les Titres
CADEAUX
et **CULTURE**
sont valables

1 an
sur votre
carte **SWILE**

Les titres **CULTURE**

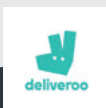
Ces Titres Culture sont réservés à des achats 100 % culturels (librairie, musique, cinéma, musée, billetterie,...).

Tous les mois le salarié porté demande au service RH de créditer sur sa carte Swile le montant du Titre Culture souhaité, pour un **maximum de 500 €**.

Soit un potentiel de 6 000 € d'optimisation annuelle totalement exonéré de cotisations et impôts.

Notre **PARTENAIRE** swile

- **Carte VISA**
acceptée dans + de 220 000 enseignes.
- **Le paiement sans limite :** au resto comme au supermarché, associez votre carte bancaire personnelle et payez au-delà de la limite en 1 seul geste.
- Possibilité de commander sur les plateformes de livraison **(Uber Eats, Deliveroo, Frichti, Dejbox, ...)**
Pas de limite de date dans l'utilisation de vos crédits Titres Restaurants.
- **Application mobile dédiée** pour consulter son solde, suivre ses transactions, retrouver son code PIN, activer/désactiver le sans contact, ...





Plan d'Épargne Entreprise PEE

Le PEE est un dispositif de placement qui permet aux salariés de constituer une épargne financière.

- ② Les montants épargnés sont uniquement soumis aux prélèvements sociaux (forfait social + CSG + CRDS), et non imposables.
- ② Ils sont placés pendant 5 ans (ou débloqués dans les cas de déblocages anticipés).

FONCTIONNEMENT

Le salarié fait un versement volontaire sur ces deniers et nous « abondons » 3 fois cette somme à partir du CA du salarié porté. Après 5 ans, les fonds placés peuvent-être débloqués et ne sont pas fiscalisés (sauf cas de déblocage anticipé, comme la fin de contrat de travail par exemple).

Les conditions d'accès chez 2i

- Être en CDI,
- 3 mois d'ancienneté minimum,
- Avoir suffisamment de disponible sur son compte d'activité pour pouvoir faire l'abondement

Abondement maximum

en 2022 : 3 291 €

pour un versement du porté de 1091 €

2i



Plan d'Épargne Retraite

PERECO

Le **PER** d'Entreprise **Collectif** est un dispositif d'épargne à long terme. Il permet d'économiser pendant la période d'activité pour obtenir un capital ou une rente disponible à l'âge de la retraite.

FONCTIONNEMENT

Il repose sur le même principe que le PEE (versement volontaire et abondements) mais dispose d'un plafond plus élevé.



2i

Les conditions d'accès chez 2i

- Être en CDI,
- 3 mois d'ancienneté minimum,
- Avoir suffisamment de disponible sur son compte d'activité pour pouvoir faire l'abondement,

Abondement maximum

en 2022 : **6 582 €**

pour un versement du porté de 2 194 €





Le CE 2i PORTAGE

L'**adhésion** aux Titres Cadeaux ou aux Titres Culture **donne accès** (via Swile) **à de nombreuses réductions**, une billetterie à prix réduits, des bons d'achat remisés.

- ⑤ Jusqu'à **60% de réduction** sur des milliers de produits et services (grandes marques, voyages, culture, ...)
- ⑤ Accès à la **billetterie à prix réduits** : des tarifs très préférentiels sur les cinémas, parcs culturels, parcs d'attractions, ...
- ⑤ Des **bons d'achats remisés**, notamment dans les enseignes généralistes (FNAC, Auchan, Amazon, ...)





Exemple d'optimisation
sur la base d'un CA de 10 000 € H.T.

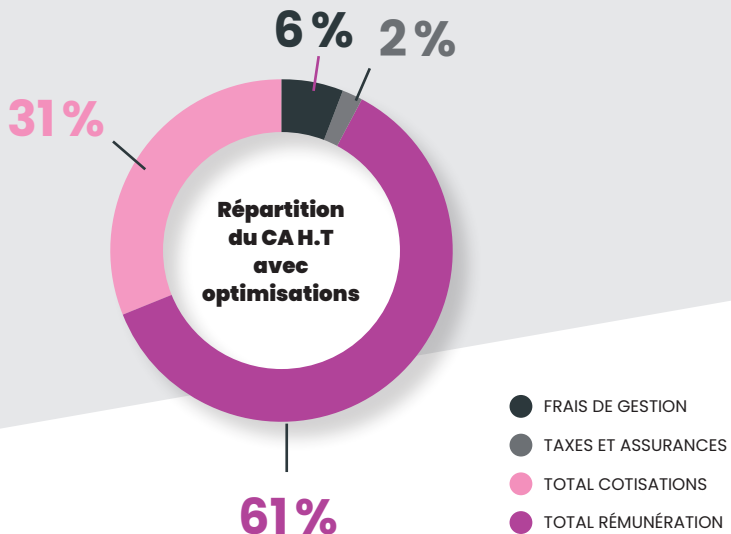
À 61% DE RENDEMENT

Optimisations mises en place

- 🕒 Frais remboursés : 1 500 €
- 🕒 PEE (mensualisé) : 248 €
- 🕒 PERECO (mensualisé) : 495 €
- 🕒 Chèques cadeaux (exemple avec 2 enfants) : 86 €
- 🕒 Prime de rupture conventionnelle : 200 €
- 🕒 Titres-resto (part patronale exonérée) : 111 €

Rémunération nette perçue avant impôts : 6 136 €
soit + de 61% du CA HT !

Dont 2 840 € exemptés de cotisations et impôts sur le revenu.



NOUS SOMMES

QUALIOPI

Une fois intégré chez 2i Portage, **il vous est possible de bénéficier de la certification QUALIOPI de 2iCS**, notre organisme de formation.



2i
conseil
et service

Nous nous chargeons de toutes les démarches administratives ainsi que de la déclaration du bilan pédagogique et financier. Nous facilitons en outre la relation entre votre client et son Opérateur de Compétences.



Les actions de formation portées par notre organisme de formation sont exonérées de TVA.

Combien coûte le portage de formation ?

2i CS prélève en plus des frais de Portage 3% de frais de gestion, pour le montage et suivi administratif des dossiers de formation.

3%
frais de gestion



LES SERVICES

2i +



Parrainage ET APPORT D'AFFAIRES



LE PARRAINAGE

Pour chaque personne embauchée en portage* suite à une recommandation, **nous offrons l'équivalent du TJM** (Taux Journalier Moyen) du filleul à son parrain.

* en CDI et temps plein, pour une mission d'au moins 6 mois.

Exemple ↩

Si votre filleul facture 1000 euros/jour, vous recevez ce montant en équivalent Chiffre d'Affaires.

Une belle occasion de nous faire découvrir à votre réseau !

L'APPORT D'AFFAIRES

Vous entendez parler d'un besoin freelance autour de vous ou chez votre client ?

Partagez-le à votre contact chez 2i Portage.

Si l'affaire se conclue avec un membre du réseau 2i

**vous bénéficiez d'une
Prime nette de 300 €**





Notre offre DE FORMATION

LE PARCOURS DU CONSULTANT

Une série de formations gratuites, en ligne, pour monter en compétences sur des sujets clés :

- ② Prospection,
- ② Prix de vos missions,
- ② LinkedIn,
- ② Le réseau professionnel, ...

LE CQP « DEVENIR CONSULTANT AUTONOME »

Une **formation en ligne de 6 mois** (60 h théoriques),
certifiante et **rémunérée**, 100 % financée,
pour acquérir toutes les bases du freelancing.

Au programme

- Définir sa cible, son marché, son offre de service et un business model rentable
- Communiquer, marketer, prospector, fidéliser sa cible de clientèle
- Entrer en relation avec sa cible, négocier
- Définir un plan d'action, piloter son activité



LE BOOTCAMP FREELANCR

Le bootcamp est un **coaching entrepreneurial** dédié aux créateurs d'entreprise et freelances, en création ou déjà en activité et qui souhaitent **donner un gros coup de boost à leur activité**.

- Apprentissage par l'expérience, dans un temps très court et intense (5 jours d'affilée, en présentiel).
- Suivi et accompagnement par des rencontres mensuelles pendant un an.



QUITTER

2i PORTAGE

Chez 2i Portage, pas d'engagement de durée. Bien sûr, nous serons tristes de vous voir partir 😞 mais vous êtes avant tout indépendant.(e)s !

Vous êtes en convention de portage (non salarié) ? Il suffit simplement de nous indiquer votre souhait de partir afin que nous désactivions les différents services 2i Portage. La convention n'étant pas un contrat, aucune formalité n'est à prévoir.

Vous êtes salarié ? Tout dépend de votre contrat de travail.

CONTRAT CDD

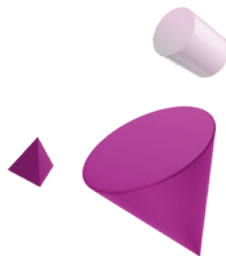
Si vous êtes en CDD, le terme du contrat de travail met fin à votre période de portage et vous **ouvre les droits à l'ARE de Pôle Emploi**.

Vous pouvez également nous quitter avant le terme par un accord mutuel employeur/salarié.

CONTRAT CDI

Si vous êtes en CDI, plusieurs options s'offrent à vous :

- Fin de période d'essai
- Rupture conventionnelle
- Démission.





ANNEXES

EXEMPLE BULLETIN DE SALAIRE

2iPORTAGE 7 Impasse ALARIC II 31000 TOULOUSE		Bulletin de paie Mars 2022 Matricule : 00000338 / 00000338 Numéro S.S. : Fonction : Consultant Qualification : Cadre Coefficient : Echelon : Date d'entrée : 01/03/2022 Date d'ancienneté : 01/03/2022 Horaire de référence : 151.67 Forfait mensuel	
N° de Siret : 501565568 00026 Bulletin de paie du 01/03/2022 € Payé le 04/04/2022 par Virement RIB :		Simulation CA HT : 10 000€ Frais de gestion : -600€ Prélèvements fiscaux, sociaux et assurances : -200€ Disponible pour calcul salaire : 9 200€	
Disponible pour calcul salaire (salaire brut + cotisations patronales)			
Employeur			
	Mois	Annuel	
Total versé par l'employeur	9 200,04	9 200,04	
Allègement de cotisations			

Convention collective : Portage salarial

Rémunération Brute	Base	Taux	A payer	A retenir
Salaire de base	151,67	14,55000	2 206,80	
Rémunération variable			3 013,43	
Ind. apporteur d'affaires			261,01	
Réservé Financière			220,68	
Indemnité mensuelle de congés	5 701,92	0,10000	570,19	
Total brut			6 272,11	
Cotisations et contributions sociales	Base	Taux	Salarié	Employeur
SANTE				
Sécurité sociale – Maladie Maternité Invalidité Décès				
Assurance Maladie	6 272,11			439,05
Assurance Maladie – Complément	6 272,11			376,33
Complémentaire Santé	3 428,00	0,59500	20,40	20,40
Complémentaire Incapacité Invalidité Décès	3 428,00			26,40
Prévoyance Cadre TrA	2 844,11			28,44
Prévoyance Cadre TrB	6 272,11	0,19000	5,40	42,02
ACCIDENT DU TRAVAIL – MALADIES PROFESSIONNELLES				
RETRAITE				
Sécurité sociale plafonnée	3 428,00	6,90000	236,53	293,09
Sécurité sociale déplafonnée	6 272,11	0,40000	25,09	119,17
Complémentaire Tranche 1	3 428,00	4,01000	137,46	206,02
Complémentaire Tranche 2	2 844,11	9,72000	276,45	414,38
CET Tranche 1	3 428,00	0,14000	4,80	7,20
CET Tranche 2	2 844,11	0,14000	3,98	5,97
FAMILLE				
Allocations Familiales	6 272,11			216,39
Alloc. Fam – Complément	6 272,11			112,90
ASSURANCE CHOMAGE				
Chômage	6 272,11			263,43
APEC	6 272,11	0,02400	1,50	2,25
COTIS. STATUTAIRES OU PREVUES PAR LA CONV. COLLECTIVE				
Contrib. Formation Continue Conventiennelle	6 272,11			37,63
Financement du dialogue social	6 272,11			0,63

EXEMPLE BULLETIN DE SALAIRE

2IORTAGE 7 Impasse ALARIC II 31000 TOULOUSE		Bulletin de paie Mars 2022 Matricule : 00000338 / 00000338 Numéro S.S. : Fonction : Consultant Qualification : Classe : Echelon : Coefficient : Date d'entrée : 01/03/2022 Date d'ancienneté : 01/03/2022 Salaire de référence : 151.67 Forfait mensuel	
N° de Siret : 501565568 00026 Bulletin de paie du 01/03/2022 au Payé le 04/04/2022 par Virement RIB :		Simulation CA HT : 10 000€ Frais de gestion : -600€ Prélèvements fiscaux, sociaux et assurances : -200€ Disponible pour calcul salaire : 9 200€	
Employeur		Disponible pour calcul salaire (salaire brut + cotisations patronales)	
Total versé par l'employeur		Mois Annuel 9 200,04 9 200,04	
Allègement de cotisations		0,00 0,00	

Convention collective : Portage salarial

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux	Salarié	Employeur
AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR				316,23
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	6 237,59	6,80000		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	6 237,59	2,90000		
TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS				
Autres	Base	Taux		
GESTION DE L'IMPOT SUR LE REVENU	Base	Taux	Montant	Cumul Annuel
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			4 955,45	
Impôt sur le revenu (P.A.S.)	-5 156,74	17,90000	- 923,06	- 923,06

Congés						RTT			Net à Payer	
Princ.	Anc.	Fract.	Suppl.	Pris	Solde	Acquis	Pris	Solde		
N	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N	0,00	0,00	4 032,39 €	
N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	N-1	0,00	0,00		

		Heures								
		Plafond.	Trav.	Payées	Sup. Payées	Brut	Net impos.	Cotis. Sal.	Cotis. Pat.	
Mensuel		3 428,00	151,67	151,67	0,00	6 272,11	5 156,74	1 316,66	2 927,93	
Annuel		3 428,00	151,67	151,67	0,00	6 272,11	5 156,74	1 316,66	2 927,93	

Pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin
 Vous pouvez consulter la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le site

**COTISATIONS
SALARIALES**

**COTISATIONS
PATRONALES**



S.A.S. au capital de 9 000 € - SIRET : 501 565 568 00026 – RCS Toulouse

Siège social : 7 rue Alaric II – 31000 Toulouse – code NAF : 8299Z

Tél. : 09 82 22 89 89

contact@2iportage.com | **www.2iportage.com**